

Le vote du budget définitif 2015 est prévu pour la réunion du conseil municipal du 26 mars 2015.

Nous vous rappelons que les séances du conseil municipal sont publiques et que vous pouvez y assister.

À l'issue de la séance du dernier conseil municipal du 30 janvier, nous avons examiné le budget primitif 2015. Sur la proposition d'un travail préparatoire de chacune des six commissions, nous avons examiné une centaine de projets de taille inégale (de quelques centaines d'euros à plusieurs centaines de milliers d'euros).

25 % des projets n'ont pas été retenus pour 2015 et entrent en file d'attente pour les années futures.

15 % des projets retenus correspondent à des engagements antérieurs à finaliser (essentiellement les travaux d'eau et d'assainissement) mais ils représentent 60 % des sommes que nous devons financer cette année.

60 % de nouveaux projets (petits et gros) qui correspondent à notre souhait d'infléchir le niveau des travaux d'investissement pour l'assainissement et le réseau d'eau potable au profit de cinq domaines :

- maintien et restauration de notre patrimoine bâti (tour d'Avalon, église, cure) ;
- travaux de sécurité, maintien et entretien des voiries, bâtiments et aménagements de la commune (fossés, haies, chemins, pièges à matériaux, ponts, passages busés) ;
- eau et assainissement (sécurité des réservoirs, finalisation Avalon) ;
- habitat et construction (frais d'étude du PLU) ;
- scolaire et social (participation CCAS, fournitures et garderie scolaire, classe de mer et sorties enfants).

En préparant ce budget, nous avons fait trois constats.

Premier constat : la commune est peu endettée, bénéficiait d'une réserve de trésorerie importante (suite à la vente de terrains) qui a été essentiellement utilisée pour effectuer les travaux (obligatoires) d'eau et d'assainissement.

Deuxième constat : les dotations et subventions de l'État vont drastiquement se réduire, nos marges de manœuvre sur les budgets de fonctionnement et d'investissement sont très limitées et ne peuvent plus seulement s'appuyer sur nos réserves de trésorerie.

Troisième constat : certaines compétences comme l'eau et l'assainissement seront à terme du ressort de la communauté de communes.

Notre conclusion est que nous devons abandonner l'autofinancement de projets qui ne seront

plus de notre compétence à terme et privilégier le financement par l'emprunt de projets structurants pour l'avenir de la commune, qui seront intégrés au PLU, tout en diminuant et maîtrisant les coûts de fonctionnement.

D'où notre focalisation pour 2015 sur notre patrimoine, nos voiries et aménagements, et l'école pour un meilleur bien-être de tous les habitants.

À l'issue du vote du prochain conseil, les montants des différents budgets ainsi que les projets correspondants seront publiés sur le site Internet et consultables en mairie.